

*Affaires courantes*

délibérément et avec négligence, a réussi à empêcher des députés qui n'avaient pas participé au débat de prendre la parole. Ils ont signé le registre, mais ils voulaient prendre part au débat. Il les a empêchés de prendre la parole. Il s'agit à mon avis d'un outrage à la Chambre.

Le leader du gouvernement devrait maintenant se trouver dans son bureau en train de regarder la télévision. Je tiens à m'assurer qu'on prendra des mesures de redressement pour empêcher que cette bande d'incompétents ne récidivent. Si le leader du gouvernement traite les députés de tous les noms, on peut aussi le traiter d'incompétent. Le gouvernement a réduit en cendres une journée réservée à l'étude de ses propres crédits. Elle a été complètement gaspillée. Les ministériels en sortent éclaboussés.

• (1630)

**M. Riis:** Monsieur le Président, je demande des éclaircissements. Le leader du gouvernement à la Chambre a présenté la motion. Qu'en est-il de motion à l'heure actuelle?

**M. le Président:** Je ne crois pas que nous soyons saisis de cette motion. Le ministre l'a dit clairement, étant donné l'avertissement que j'avais donné auparavant pour qu'il collabore avec la présidence.

**M. Barrett:** À propos du même rappel au Règlement.

Les comités ne sont-ils plus valables pour aujourd'hui, puisque nous ne sommes pas saisis de la motion de crédits?

**M. le Président:** Je ne rendrai pas de décision à ce sujet maintenant. À mon avis, c'est une question dont les présidents de comité devront tenir compte.

Je tiens à dire très clairement que je ne rends pas de décision là-dessus maintenant, car cela est étroitement lié aux points que je me suis engagé à examiner très attentivement ce soir et dont je reparlerai à la Chambre demain.

\* \* \*

[Français]

## PÉTITIONS

ON DEMANDE D'ACCORDER LE PARDON ROYAL À M<sup>ME</sup>  
ANNETTE PROULX

**Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre des Sciences):** Monsieur le Président, la semaine dernière, je déposais en cette Chambre une pétition de plus de 8 000 noms. Aujourd'hui, j'en dépose une autre, encore une fois d'environ 8 000 autres noms, demandant

à ce que la clémence royale soit accordée sans délai à Annette Proulx. Il est clair dans mon esprit et dans celui de toute la population que cette vieille dame âgée, en prison depuis 11 ans, a payé sa dette à la société, qu'elle ne représente aucun risque pour la société et qu'elle a suffisamment souffert.

Je demande donc à mes collègues de cette Chambre d'appuyer ma demande, ainsi qu'à mes collègues du Conseil privé qui siègent sur le comité restreint qui va prendre cette décision, de laisser parler leur cœur et d'accorder à Annette Proulx son pardon royal.

[Traduction]

## LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

**M. Nelson A. Riis (Kamloops):** Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter une pétition conformément à l'article 36 du Règlement. Elle vient de tous les membres du Kamloops and District Labour Council, qui s'opposent à la taxe sur les produits et services.

Ils expliquent de façon assez détaillée qu'il ne faudrait pas appliquer une taxe sur tous les produits et services, allant des cercueils, des couches, du combustible, des coupes de cheveux, jusqu'aux livres, aux périodiques, aux revues et aux journaux. Ils demandent au Parlement du Canada de faire tout en son pouvoir pour ramener le gouvernement à la raison afin qu'il retourne à la case départ et qu'il instaure un régime fiscal juste et équitable.

## LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'ENFANT

**M. Nelson A. Riis (Kamloops):** Madame la Présidente, j'ai une autre pétition à présenter sur un autre sujet.

Les pétitionnaires nous signalent que le sixième de tous les enfants canadiens vivent dans la pauvreté et que, bien que la population infantine ait diminué de près de 4 p. 100, le nombre d'enfants pauvres a en fait augmenté de 13,4 p. 100 entre 1980 et 1986.

Les pétitionnaires demandent aux députés d'appuyer la motion no 254, dans laquelle on proposait une déclaration complète des droits pour les enfants. Dans un sens, cette pétition vient trop tard, car le gouvernement a voté contre une déclaration des droits pour les enfants au Canada.

[Français]

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET  
DU NORD

**M. Guy Saint-Julien (Abitibi):** Madame la Présidente, je dépose aujourd'hui, selon l'article 36 du Règlement, une pétition provenant de Lebel-sur-Quévillon, au Qué-